



Photo David Lédan

## INTERDICTION DU BACCHARIS

La réglementation européenne et nationale interdit la vente et la détention de baccharis, même dans son jardin. Dans le Morbihan, la Loire-Atlantique et l'Ille et Vilaine des arrêtés préfectoraux (AP) précisent les modalités de lutte impliquant les collectivités. Ils confirment les obligations d'arrachage des propriétaires. Les associations sont habilitées à organiser des chantiers bénévoles.

- AP Morbihan du 17 août 2023
- AP Loire Atlantique du 7 juillet 2023
- AP Ille et Vilaine du 23 décembre 2023

Pour en savoir plus : <https://collectifantibaccharis.com/>



## ZONES LITTORALES EN DANGER

### BACCHARIS halimifolia, Espèce Exotique Envahissante

Le baccharis, plante importée d'Amérique du Nord, ne rencontre pas d'espèces compétitrices sur le littoral français. Son implantation entraîne la fermeture de milieux auparavant ouverts (joncs, roseaux,..), modifie fortement les habitats originels et constitue ainsi une menace importante pour de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux.

Sa capacité de production de graines en grande quantité (plus d'un million par pied !) couplée à une large dispersion par le vent et par les courants marins entraîne une rapide colonisation des zones humides littorales et massifs dunaires.



## COMMENT IDENTIFIER LE BACCHARIS ?

**PÉRIODE OPTIMALE : AVRIL À OCTOBRE**

L'arbuste atteint un à cinq mètres de haut et peut former de véritables « forêts » monospécifiques. Il perd ses feuilles de janvier à mars et devient plus difficile à repérer. L'identification est plus aisée dès avril lorsque les nouvelles feuilles se développent et en fin d'été lorsqu'il est en fleur.



Photo Daniel Lasne

La période de floraison s'étend de septembre à octobre. L'espèce présente des pieds mâles et des pieds femelles. Les fleurs mâles ont l'aspect jaunâtre (pollen) tandis que les fleurs femelles sont blanchâtres (futurs grains).

Les nouvelles feuilles de l'année ont une couleur vert vif. Leurs parties supérieures sont dentées. En décembre-janvier, après floraison, les feuilles commencent à jaunir, puis tombent pour une grande majorité d'entre-elles.



Photo : Daniel Lasne



## COMMENT ÉLIMINER LE BACCHARIS ?

**PÉRIODE DE LUTTE : AOÛT À MARS**

La méthode efficace est de déraciner partout où c'est possible. Les jeunes pousses s'arrachent aisément à la main. Pour les plants plus âgés, un outil spécifique a été développé, le « Baccharrache ».



Quand déraciner n'est pas réalisable, la taille des fleurs en début de floraison permet de limiter la dissémination. Un Baccharis sans fleurs, ce sont des centaines de milliers de grains en moins dans les milieux naturels !

Lors de la tombée des grains (fin octobre), il faut éviter leur dissémination. Le brûlage sur place des déchets est autorisé sous conditions préfectorales.

Si le brûlage n'est pas possible, la décomposition en petits tas sur place reste la meilleure solution, avec surveillance l'année suivante.



Photo : Daniel Lasne

De nombreux chantiers d'arrachage sont organisés par Bretagne vivante, le collectif anti-Baccharis, les parcs régionaux et/ou les communes.